



Seizième session
Nairobi, 28 avril - 7 mai 1997
Point 16 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT

Projet de compte rendu des travaux de la Commission
des établissements humains à sa seizième session

Rapporteur : M. Pavel Suian (Roumanie)

Additif

CHAPITRE - STRATEGIE MONDIALE DU LOGEMENT JUSQU'A L'AN 2000
(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Introduction

1. La Commission des établissements humains a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 2ème et 5ème séances plénières, les 28 et 30 avril 1997, dans le cadre du débat général sur les points 4, 5 et 6. La Commission II a examiné ce point à sa 2ème séance, le 29 avril. La Commission des établissements humains était saisie du rapport du Directeur exécutif sur la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (HS/C/16/3) et du cinquième Rapport de la Commission des établissements humains à l'Assemblée générale sur

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (HS/C/16/3/Add.1).

2. Ce point a été présenté à la séance plénière par le Sous-Secrétaire général. Celui-ci a informé les délégations que les deux documents à l'examen donnaient un bref aperçu général de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale, les mesures prises par les Etats membres au titre de chacun des 14 indicateurs politiques ayant été examinées par la Commission à sa douzième session.

3. Le cinquième Rapport de la Commission à l'Assemblée générale s'appuyait largement sur les renseignements fournis par les Etats membres soit directement au Centre, soit dans les plans d'action nationaux qu'ils avaient établis pour Habitat II. Le Sous-Secrétaire général a fait observer que le plan d'action pour 1998-1999 (chap. III du rapport) était, contrairement aux plans d'action figurant dans les rapports présentés précédemment par la Commission, succinct car le Programme pour l'habitat faisait déjà état d'un vaste ensemble de mesures pertinentes que les gouvernements s'étaient attachés à appliquer. Soulignant que le rapport devait être mis au point dans sa version définitive par la Commission à la session en cours, le Sous-Secrétaire général a invité les délégations à l'examiner et à communiquer au secrétariat toute modification qu'elles souhaiteraient introduire.

4. Le Sous-Secrétaire général a souligné ensuite le caractère unique de la Stratégie mondiale en tant que programme de coopération internationale visant à donner à tous accès à un logement convenable. Il était certes trop tôt pour prendre pleinement la mesure du succès de la Stratégie, mais celle-ci avait déjà permis de lancer deux processus grâce auxquels on pouvait espérer atteindre cet objectif ultime qu'est l'accès de tous à un logement convenable - à savoir la participation de la société civile, par l'institutionnalisation de principes facilitateurs dans la planification, la construction et la gestion des établissements humains, et la tendance à faire valoir le droit à un logement convenable. Ces résultats et progrès qualitatifs éclairaient les politiques nationales de nombreux pays dans

le secteur du logement et avaient fortement influencé la rédaction du Programme pour l'habitat, qui intégrait désormais tous les principes qui étaient à la base de la Stratégie mondiale. Cependant, on ne pouvait mesurer les retombées réelles des politiques nationales sur les populations, et tout particulièrement sur les pauvres et les défavorisés, qu'à l'aune de l'application des indicateurs du logement et des indicateurs urbains. Le Sous-Secrétaire général a attiré l'attention de la Commission sur les conclusions énoncées dans les documents à l'examen au titre de ce point de l'ordre du jour, conclusions selon lesquelles si les pays en développement déployaient, pour la plupart, des efforts certains, il leur fallait néanmoins se concerter davantage dans les domaines de la sécurité de l'occupation des sols, de la mise à disposition des terres et de l'accès de tous les groupes de revenu au financement du logement. Pour plus d'information sur ces questions, le Sous-Secrétaire général a renvoyé la Commission au deuxième Rapport mondial sur les établissements humains consacré à l'urbanisation accélérée de la planète, qui dressait le bilan de la situation des établissements humains dans le monde entier.

B. Débats

1. Séance plénière

5. Plusieurs représentants ont fourni un complément d'information sur les réalisations de leur gouvernement en matière de fourniture de logements au cours de la décennie écoulée. Selon une délégation, les principaux obstacles à la bonne réalisation d'un tel programme étaient l'absence d'un marché efficace du logement, de financement à destination de ce secteur et de l'infrastructure connexe, de techniques appropriées et de participation communautaire. Cette délégation a souligné que, pour atteindre pleinement l'objectif d'un accès durable au logement, il fallait créer un environnement porteur. D'autres délégations ont porté à la connaissance des participants les nouvelles politiques nationales du logement qui étaient formulées et mises en oeuvre en concertation avec les représentants de toutes les parties prenantes, dont le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Une délégation a

signalé une migration en progression constante de populations rurales vers les zones urbaines et a appelé à la création d'emplois dans des travaux non agricoles en milieu rural. Une délégation a fait observer que la Stratégie mondiale du logement pouvait être abordée dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat puisque les objectifs de la Stratégie étaient identiques à ceux du Programme qui ont un rapport avec le logement.

6. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat pour les rapports, très instructifs, qui avaient été établis au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a été néanmoins souligné que la description de l'évolution du secteur du logement serait plus complète si l'on développait davantage la présentation de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale et des résultats de la Conférence Habitat II. Puisque les rapports dont était saisie la Commission II faisaient ressortir que la coopération internationale restait un point faible de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale et que le Programme pour l'habitat devait normalement placer davantage l'accent sur cet aspect particulier, qui avait son importance, plusieurs délégations ont affirmé la nécessité de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du logement dans le cadre aussi bien de la Stratégie mondiale que du Programme pour l'habitat.

7. Une délégation a fait observer qu'il existait des dissonances entre l'information présentée sur l'état de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale dans les pays en général et les conclusions énoncées dans les rapports. Elle a cité, à titre d'exemple, deux domaines dans lesquels il serait difficile et sans grand intérêt de faire des généralisations, à savoir l'accès aux terrains et le coût du logement. Cette délégation a insisté également sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi précis ou d'améliorer les mécanismes actuels afin de faire ressortir les résultats avec plus de clarté, d'intégrer la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale à celle du Programme pour l'habitat et de prendre en compte le rôle et la contribution des principaux acteurs du secteur

du logement que sont, notamment, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et les associations communautaires.

2. Commission II

8. Une délégation a exprimé l'opinion qu'il serait très utile de mettre à jour et développer continuellement l'information contenue dans les rapports afin de fournir les données les plus récentes concernant les pays.

9. S'agissant de la question des droits en matière de logement, une délégation a fait observer qu'il fallait employer le libellé et la terminologie qui avaient été convenus dans le Programme pour l'habitat et a indiqué qu'au paragraphe 6 du document HS/C/16/3, l'expression "... faire respecter le droit fondamental de tout être humain à se loger convenablement" devrait être modifiée comme suit "... assurer progressivement la pleine réalisation du droit à un logement convenable".

10. Soulignant que l'accès au logement occupe une place importante et prioritaire dans le processus de développement, une autre délégation a indiqué que la qualité du logement devrait être utilisée parmi les principaux indicateurs du bien-être des communautés, et de l'humanité en général.

11. S'agissant de l'importance du financement du logement, une délégation a décrit les mesures prises dans son pays pour favoriser l'accès à un logement abordable, en faisant observer que les groupes à faible revenu bénéficiaient de prêts au logement à des taux d'intérêt peu élevés grâce au fonds national de sécurité sociale qui finançait, entre autres secteurs, la construction de logements.

12. Une délégation a souligné l'importance des initiatives locales dans la mise en oeuvre aussi bien de la Stratégie mondiale que du Programme pour l'habitat et a prié le secrétariat de mettre davantage l'accent sur le rôle des collectivités locales dans la construction de logements.

13. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a exprimé l'opinion que le principal objectif de la Stratégie mondiale était la fourniture de logements à des prix abordables pour les groupes à faible revenu. Il a indiqué que dans la plupart des pays en développement, les gens

construisaient leur logement avec leurs propres moyens, sans aide extérieure, et que ces initiatives devraient être soutenues par des interventions du secteur public. Il a souligné que l'appui aux initiatives populaires en matière de fourniture de logements était au coeur de la démarche préconisée dans la Stratégie mondiale et s'est déclaré déçu de voir que les progrès accomplis dans ce domaine dans la plupart des pays ne répondaient pas à l'attente des millions de personnes qui aspiraient à un logement convenable. Ce représentant a déclaré en outre que, dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale, il fallait insister davantage sur les initiatives populaires de construction de logements, l'étude et l'amélioration des structures institutionnelles et des organismes pertinents, le renforcement des capacités au niveau communautaire et la promotion des initiatives locales, et leur accorder un soutien accru.

C. Mesures prises par la Commission des établissements humains

14. A sa ... séance plénière, le 7 mai 1997, la Commission a adopté les résolutions ci-après, dont le texte est reproduit dans l'annexe ... du présent rapport.
